

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE
Des délibérations du Conseil Municipal

Commune de MORILLON

Séance du Jeudi 01 décembre 2022

Nombre de Membres		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

Date de la convocation
25.11.2022

Date d'affichage
25.11.2022

L'an deux mille vingt-deux, le 01 décembre à 20 heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

Présents : M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLÉRENTIN Raphaël, Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, Mme BOSSE Stéphanie, M. VUILLE Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, Mme DUNOYER Marie, M. CONVERSY Éric, M. BOUVET Jérémie, Mme PEREIRA Jocelyne.

Excusés :

M. GIRAT Martin, qui donne pouvoir à M. CLÉRENTIN Raphaël,
M. SÉRAPHIN Gilles, qui donne pouvoir à M. BEERENS-BETTEX Simon,
Mme REVEL Béatrice, qui donne pouvoir à M. BOUVET Jérémie,
M. POLONIA Alexi, qui donne pouvoir à M. PINARD Jean-Philippe,
Mme LENOIR-DÉNARIÉ Karine, excusée

A été nommé secrétaire de séance : Mme DUNOYER Marie

Délibération n° 2022.99

Objet de la délibération

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2023 –
CRÉATION D'UN LOCAL ASSOCIATIF ET SPORTIF**

Considérant que, dans le cadre de sa politique patrimoniale, la commune souhaite engager des travaux pour la construction d'un local associatif, destiné principalement aux associations sportives, et plus précisément pour l'association Ski Club de Morillon.

Considérant que la construction de ce local permettra à l'association d'accueillir les enfants dans des conditions décentes, étant ici précisé que l'association accueille des enfants de toute la vallée du Giffre et pas seulement de Morillon, le local ayant dès lors une envergure intercommunale.

Considérant que, dans le cadre des réflexions menées pour l'élaboration de ce projet, les élus ont souhaité se concentrer sur le local de la gare de départ de la télécabine de Morillon, particulièrement pertinent au regard de son emplacement et de son usage.

Considérant que le projet étudié consiste en la création d'un local fermé d'environ 100 m², sous le bâtiment de la gare d'arrivée de la télécabine, comprenant :

2 salles de dépôt stockage pour les skis uniquement

Un atelier pour fartage : local à risque pour classement incendie.

Dépôt pour habits

Un accueil avec un WC : type ERP tempéré

Considérant le rapport de faisabilité technique qui a été remis à la commune de Morillon par un bureau d'étude spécialisé s'agissant de la réalisation de ce projet, lequel décrit les éléments techniques à prévoir pour la faisabilité du projet ;

Considérant qu'un chiffrage estimatif des travaux nécessaires à effectuer par des entreprises spécialisées pour la construction de ce bâtiment a été réalisé par cabinet d'architecte spécialisé, lequel détermine un montant total des travaux à 250 000 € HT, soit 300 000 € TTC.

Considérant que ces travaux sont nécessaires pour offrir à l'association du Ski club, qui permet l'accès à la pratique du ski aux enfants du village et aux résidents secondaires, de bénéficier d'un local aménagé au pieds des remontées mécaniques pour l'exercice de leurs missions. Cette opération s'intègre parfaitement dans les opérations prioritaires au titre de la campagne 2022 de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), et plus précisément dans l'opération « Création, réhabilitation/extension de bâtiments et équipements à vocation administrative, sportive et culturelle ».

Considérant que, la commune de Morillon présentant l'ensemble des critères d'éligibilité du porteur de projet, et le projet ci-dessus décrit remplissant les critères d'éligibilité fixés pour la campagne 2022 de la DETR, ces travaux pourraient être subventionnés par l'Etat au titre de la DETR.

Monsieur le Maire propose aux Conseil Municipal de solliciter, auprès de l'Etat, une subvention au titre de la DETR 2023. Plus précisément, M. le Maire propose de constituer un dossier de demande de subvention, pour une demande s'établissant à 50 % du montant estimatif des travaux.

Dépenses		Recettes	
Nature	Montant HT	Nature	Montant
Aménagement d'un local associatif dans la gare de départ de la télécabine de Morillon	250 000 €	Subvention de l'État – DETR 2023	125 000 €
		Autofinancement communal	125 000 €
Total investissement	250 000 €	Total investissement	250 000 €

Aussi,

Vu l'avis de la commission Vie associative, évènementiel, loisirs et sport du 19 novembre 2022 ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le programme des travaux et le plan de financement proposés pour les travaux d'aménagement d'un local associatif dans le bâtiment de la gare de départ de la télécabine de Morillon ;
- **SOLLICITE** les financements publics correspondants à ces travaux auprès de l'Etat dans le cadre de la campagne 2023 de la Dotation d'équipement des territoires ruraux, au taux le plus élevé possible (50 % du montant HT des travaux), soit un montant de 125 000 € ;
- **S'ENGAGE** à supporter la part d'autofinancement restant ;

- **AUTORISE** M. le Maire à déposer le dossier de demande de financement correspondant et à signer tout document afférent à ces demandes d'aides financières

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le Maire


Simon BEÉRENS-BETEX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.